

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE  
SESSION D'AUTOMNE 2020

POL5862-20  
POLITIQUE DE LA SANTÉ  
MARDI : 18 H – 21 H, À DISTANCE

**Professeure:** CAROLE CLAVIER  
**Bureau :** A-3565  
**Disponibilité :** sur rendez-vous  
**Courriel:** [clavier.carole@uqam.ca](mailto:clavier.carole@uqam.ca)

### **Description du cours (annuaire de l'UQAM)**

---

« Principaux enjeux politiques, sociaux et économiques en matière de santé en perspective comparée. Rôle de l'État dans les politiques de santé (offre de soins, assurance maladie, santé publique) et rapports de pouvoir entre acteurs et institutions. Transformations de la gouvernance de la santé, des instruments des politiques de santé et de la participation citoyenne. Influence des choix du passé et du contexte de la mondialisation. Légitimité de la santé dans le débat politique. »

### **Objectifs du cours**

---

Pourquoi certains États ont-ils plus de succès que d'autres face à la pandémie de COVID-19 ? Pourquoi les personnes plus défavorisées sont-elles plus touchées par la maladie ? Pourquoi certains systèmes de santé ont-ils plus de difficultés que d'autres à faire face à cette réalité ? Quel est le rôle de la santé publique ? Comment résoudre les conflits de valeur entre la protection de la santé publique, l'économie et le respect des libertés individuelles ?

Le cours *POL5862 Politique de la santé* explorera toutes ces questions (et quelques autres) en étudiant les enjeux des politiques de santé au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde de façon comparative. La prémisse de ce cours est que les réponses à ces questions se trouvent en partie dans les politiques de santé passées, dans les politiques qui touchent les déterminants sociaux de la santé et dans les caractéristiques institutionnelles et politiques de chaque pays.

### **Objectifs d'apprentissage et formule pédagogique**

---

Tout le monde a vécu, lu et écouté des faits et des analyses sur la pandémie de COVID-19. Chacune, chacun d'entre vous a une idée de la situation et sans doute ses explications favorites pour expliquer les succès, les échecs et les disparités entre différents pays. Les objectifs de ce cours partent de cette base de connaissances communes sur la pandémie et visent à la consolider en faisant appel aux analyses existantes des politiques de santé :

- **Objectif d'apprentissage 1** : savoir expliquer quelques grandes caractéristiques et évolutions des politiques de santé et des facteurs qui les influencent ;
- **Objectif d'apprentissage 2** : être en mesure de décrire les faits liés à la pandémie de façon systématique et de les expliquer en faisant appel aux connaissances spécifiques sur les politiques de santé et les facteurs qui les influencent ;
- **Objectif d'apprentissage 3** : être capable de s'appuyer sur les faits et leurs explications pour produire des avis argumentés sur ce qui pourrait être fait pour contrôler la progression de l'épidémie.

Pour atteindre ces objectifs, l'approche pédagogique retenue pour ce cours est **inspirée de la classe inversée** : vous allez d'abord vous approprier la matière du cours à la maison par des lectures, par l'écoute de présentations que j'ai enregistrées et par des exercices d'apprentissage. Le temps requis pour chaque activité sera indiqué clairement sur Moodle. Lors des ateliers Zoom qui auront lieu un mardi soir sur deux, de 18h à 20h environ, nous répondrons ensemble aux questions du cours en mobilisant les concepts et connaissances appris à la maison (en quoi une pandémie est-elle politique ? Quel est le rôle de la science dans la prise de décision en contexte d'urgence et d'incertitude ? etc.).

**Les séances vont donc fonctionner par paires** : la première séance et demie se fait de façon asynchrone, suivie d'un atelier Zoom (synchrone) d'environ 2h. Les ateliers Zoom auront donc lieu toutes les deux semaines. À cela s'ajoutent le cours d'introduction (8 septembre) et le cours de conclusion (14 décembre) dont la durée sera un peu plus courte. Consultez bien le calendrier du cours et Moodle pour être présent en ligne aux bonnes dates ! Des séances optionnelles de supervision collective par Zoom s'ajouteront à ce calendrier pour vous accompagner dans la réalisation de vos travaux.

Cette approche pédagogique est compatible avec les modalités d'enseignement à distance définies par l'UQAM pour la session d'automne 2020. Cela vous donnera plus de flexibilité pour organiser vos apprentissages durant la session, notamment en minimisant les horaires de cours fixes.

Il n'y a aucun texte ou recueil à acheter. Les lectures, vidéos et podcasts sont tous disponibles électroniquement via Moodle et le site web des bibliothèques de l'UQAM.

---

## Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation	Détails	Dates de remise
<p><b>Documenter la situation dans un pays – 25%</b></p> <p><b>Travail individuel</b></p>	<p><b>Objectif d'apprentissage 1</b></p> <p>Entre les séances 3 et 12, vous devrez documenter la situation de la pandémie, des politiques pour y faire face et des enjeux des politiques de santé qui y sont liés dans le pays qui vous sera attribué.</p> <p>Il s'agit d'un travail réalisé et noté individuellement mais qui sera partagé avec l'ensemble de la classe : les fiches de pays seront disponibles pour tous dans la base de données « Pays » sur Moodle. Les consignes sont disponibles sur Moodle.</p> <p>Afin de pouvoir réajuster votre travail, votre contribution aux fiches de pays sera notée en deux étapes (une note après la semaine 7 et une note après la semaine 12).</p>	<p>Entre les semaines 3 à 12</p>
<p><b>Répondre aux questions du cours lors des discussions Zoom – 35%</b></p> <p><b>Travail d'équipe réalisé pendant les ateliers Zoom</b></p>	<p><b>Objectifs d'apprentissage 1 et 2</b></p> <p>Ce travail sera réalisé en sous-groupes lors des ateliers synchrones par Zoom. Il s'agira de répondre collectivement aux questions qui guident chacune des paires de cours. On pourra ainsi valider ou invalider une hypothèse à partir de l'analyse des données disponibles dans le matériel du cours et en faisant référence aux connaissances spécifiques sur les politiques de santé et les facteurs qui les influencent expliquées dans le cours. La réussite de ces discussions collectives dépendra de la qualité de votre préparation individuelle, avant les ateliers Zoom.</p> <p>S'il vous est impossible de participer à l'un ou l'autre des ateliers Zoom, vous participerez à la discussion par écrit, en mode asynchrone, via le forum de discussion approprié.</p> <p>La participation aux ateliers fera l'objet d'une note de groupe pondérée par une note individuelle d'évaluation par les pairs et, le cas échéant, par une note individuelle de participation asynchrone aux forums de discussion.</p> <p>Afin de pouvoir réajuster votre participation, le travail sera noté en deux étapes (une note après la semaine 7 et une note à la fin du cours).</p>	<p>Voir le calendrier des séances Zoom</p>

<b>Travail de session : écrire une note de politique publique (policy brief) – 40%</b>	<b>Objectifs d'apprentissage 2 et 3</b>  Vous devrez répondre à une question pratique sur ce qu'un gouvernement pourrait faire pour contrôler la progression de la pandémie de COVID-19 dans sa juridiction. Pour cela, vous prendrez appui sur les données et expériences d'au moins 2 autres pays ou juridictions (à partir des fiches « Pays » constituées par la classe) et sur les connaissances spécifiques sur les politiques de santé et les facteurs qui les influencent vus en classe.	17 novembre – plan détaillé  18 décembre – travail final
<b>Travail individuel</b>	<p>Vous pourrez choisir une question parmi quelques propositions ou vous pourrez formuler votre propre question.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10% plan détaillé, à remettre au plus tard le 17 novembre</li> <li>• 30% travail final, à remettre au plus tard le 18 décembre</li> </ul>	

Chaque jour de retard sera pénalisé de 5%. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 3 jours de retard à moins d'une entente préalable avec la professeure.

Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

### Calendrier détaillé

*NB : les lectures, vidéos et balados sont tous indiqués sur la page Moodle du cours*

Dates des cours	Thèmes
<b>Zoom</b>	
<b>Cours 1 –</b> Zoom le 8 septembre	<b>Présentation du cours</b>
<b>Module 1. Pandémie, science et politique</b>	
<b>Cours 2 et 3 –</b> Zoom le 22 septembre	<b>En quoi une pandémie est-elle politique?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux préparatoires <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quelques faits à retenir sur la pandémie de COVID-19</li> <li>○ Quelques notions d'épidémiologie pour comprendre les statistiques sur la pandémie</li> <li>○ Les enjeux de la déclaration d'une pandémie</li> </ul> </li> <li>• Atelier Zoom le 22 septembre : En quoi une pandémie est-elle politique?</li> </ul>

---

**Cours 4 et 5 –** **Quel est le rôle de la science dans la prise de décision en contexte d’urgence et d’incertitude?**  
Zoom le 6 octobre

- Travaux préparatoires
  - Qu’est-ce que la santé publique et quel est son rapport au politique?
  - Quel est le rôle de la science dans la prise de décision?
  - Dossier de presse : la science dans la prise de décision de confiner ou non la population dans différents pays ou provinces
- Atelier Zoom le 6 octobre : Quel est le rôle de la science dans la prise de décision en contexte d’urgence et d’incertitude?

---

## Module 2. Pandémie et institutions

**Cours 6 et 7 –** **Est-ce que les institutions politiques expliquent les stratégies et résultats différents des pays pour limiter la progression de la pandémie?**  
Zoom le 20 octobre

- Travaux préparatoires
  - L’influence des institutions sur les choix de politiques publiques
  - Systèmes politiques et politiques de santé (États unitaires ou fédéraux, centralisés ou décentralisés, régime parlementaire ou présidentiel)
  - Partis politiques au gouvernement et politiques de santé
- Atelier Zoom le 20 octobre : Est-ce que les institutions politiques expliquent les stratégies et résultats différents des pays pour limiter la progression de la pandémie?

---

Cours 8 – 27 octobre *Semaine de lecture*

---

**Cours 9 et 10 –** **Est-ce que les institutions des systèmes de santé et les institutions de santé publique expliquent les stratégies et résultats différents des pays pour limiter la progression de l’épidémie?**  
Zoom le 10 novembre

- Travaux préparatoires
  - Assurance maladie publique ou privée : quelles sont les implications pour les politiques de santé?
  - Les principaux enjeux de l’organisation des soins de première ligne et des systèmes hospitaliers pour l’accès aux soins (centralisation ou décentralisation; privatisation)
  - Les enjeux de la prise en charge des personnes âgées dépendantes
  - Légitimité et réformes des institutions de santé publique
- Atelier Zoom le 10 novembre : Est-ce que les institutions des systèmes de santé et les institutions de santé publique expliquent les stratégies et résultats différents des pays pour limiter la progression de l’épidémie?

---

## Module 3. Pandémie, vulnérabilités et inégalités

---

**Cours 11 et 12 – Quelles inégalités sociales la pandémie révèle-t-elle? Que peuvent faire les autorités publiques pour y remédier?**  
Zoom le 24 novembre

- Travaux préparatoires
  - Les déterminants sociaux de la santé et les inégalités sociales de santé
  - Soins et inégalités sociales
  - Comment les politiques publiques peuvent-elles agir pour les populations les plus vulnérables? Le cas des villes du Canada
- Atelier Zoom le 24 novembre : Quelles inégalités sociales la pandémie révèle-t-elle? Que peuvent faire les autorités publiques pour y remédier?

*\* 17 novembre : date limite pour la remise du plan détaillé pour la note de politique publique*

---

**Cours 13 et 14 – Comment les inégalités à l'échelle mondiale influencent-elles les politiques visant à contenir et maîtriser la pandémie?**  
Zoom le 8 décembre

- Travaux préparatoires
  - Leçons politiques d'autres épidémies (Ebola, Zika) et gouvernance mondiale de la santé
  - Les déterminants politiques des stratégies d'élaboration, de commercialisation et de distribution des vaccins à l'échelle internationale
- Atelier Zoom le 8 décembre : Comment les inégalités à l'échelle mondiale influencent-elles les politiques visant à contenir et maîtriser la pandémie?

---

**Cours 15 – Conclusion du cours et discussion autour de vos notes de politiques publiques (policy briefs)**  
Zoom le 15 décembre

*\* 18 décembre : date limite pour la remise finale de la note de politique publique*

---

### Services de soutien académique

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) peuvent vous aider dans votre parcours universitaire par leur offre de services de soutien à l'apprentissage, de soutien psychologique et de soutien pour les étudiants ayant des besoins particuliers (apprentissage, situation de handicap, conciliation études-famille).

Ces services sont là pour vous : n'hésitez pas à y avoir recours!

- Informations générales : <https://vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/nouvelles-ressources.html>
- Ateliers de soutien à l'apprentissage et diaporamas : <https://vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/apprentissage/ateliers-soutien-apprentissage.html>

---

### ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

[calacs@uqam.ca](mailto:calacs@uqam.ca)

[www.trevepourelles.org](http://www.trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**





Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

IN

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

# 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.